CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 03 août 2015 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre Sportif Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.

SONT PRÉSENTS : MONSIEUR RÉGINALD DESROSIERS, MAIRE

 MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR PATRICE TRUCHON, CONSEILLER

 MADAME JOHANNE DION, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

 MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

 MONSIEUR RÉMI SAVARD, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-08-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item « Divers » ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-08-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 06 JUILLET 2015**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 06 juillet 2015 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 06 juillet 2015 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-08-03**

**ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 JUILLET 2015**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 31 juillet 2015 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de cent-six-mille-neuf-cent-quarante-et-un-dollars et neuf-cents (106,941.09$) de déboursés et de treize-mille-trois-cent-vingt-dollars et quatre-vingt-dix-sept-cents (13,320.97$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité, représentant un grand total de cent-vingt-mille-deux-cent-soixante-deux-dollars et six-cents (120,262.06$);

QUE ces documents font partie intégrante du procès-verbal comme s’ils sont ici au long reproduits.

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier à payer.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-08-04**

**ACTE DE FAIT-AVIS DE RENOUVELLEMENT-DOSSIER DE CRÉDIT-CAISSE DESJARDINS-ENTREPRISES**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 20 juillet 2015, Monsieur Dominic Dunn du Centre de services de Matane pour Desjardins Entreprises renouvelle le dossier de crédit selon les conditions actuellement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait de la correspondance du 20 juillet 2015 de Monsieur Dominic Dunn.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-08-05**

**DEMANDE D’AUTORISATION DE RÉALISATION DE TRAVAUX D’ENTRETIEN-COURS D’EAU DÉSIGNÉ MAXIME- GAUTHIER**

CONSIDÉRANT QUE des travaux d’entretien pour rétablir le libre écoulement de l’eau sont nécessaires dans le cours d’eau désigné Maxime-Gauthier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité demande l’autorisation à la MRC de La Matanie pour effectuer des travaux d’entretien pour rétablir le libre écoulement de l’eau dans le cours d’eau Maxime-Gauthier;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à signer les documents pour la demande d’autorisation.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-08-06**

**ADJUDICATION DE CONTRAT-PROJET D’ASPHALTAGE-PROJET PR-2015-06-33**

CONSIDÉRANT QU’une demande de soumissions sur le site du SEAO a été adressée concernant le projet PR-2015-06-33-Projet d’asphaltage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Patrice Truchon et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’adjuger en faveur du seul soumissionnaire conforme, soit Les Pavages des Monts inc., le contrat pour le projet PR-2015-06-33-Projet d’asphaltage pour la somme de cent-vingt-neuf-mille-six-cent-soixante-trois-dollars et cinquante-cents (129,663.50$) taxes en sus, le tout conformément aux documents d’appels d’offres et à la soumission de cette entreprise, datée du 30 juillet 2015;

QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-08-07**

**AUTORISATION DE TRAVAUX-RUE DU BOCAGE-CERTAINS RANGS-GRAVIER**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité veut faire des travaux pour l’apport de gravier dans la rue Du Bocage et dans certains rangs de la municipalité incluant la route donnant accès à la carrière et sablière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’Autoriser les travaux pour l’apport de quarante (40) voyages de gravier dans la rue Du Bocage et dans certains rangs de la municipalité incluant la route donnant accès à la carrière et sablière :

QUE l’apport de gravier dans la route donnant accès à la carrière et sablière sont pris dans le poste budgétaire 59-15700-000.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-08-08**

**ACTE DE FAIT-RÉPARTITION DES REVENUS NETS DES ACTIVITÉS FORESTIÈRES ET FONCIÈRES SUR LES TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES DE LA MRC ENTRE LE FONDS TPI ET LES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 05 juin 2015, Monsieur Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de La Matanie transmet les résultats de la comptabilisation des revenus et des dépenses des activités forestières et foncières sur les TPI de la MRC de La Matanie pour l’année 2014 et que la Municipalité de Sainte-Félicité reçoit un montant de 1600.00$ représentant le profit net;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait de la correspondance du 05 juin 2015 de Monsieur Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de Matane.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-08-09**

**AUTORISATION DE TRAVAUX POUR UN DEUXIÈME GRAIDAGE DANS LES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité veut faire des travaux pour un deuxième graidage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Patrice Truchon et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité autorise les travaux pour un deuxième graidage par Excavation Émilien Simard inc.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-08-10**

**AUTORISATION DE COMMANDE DE 40 TONNES MÉTRIQUES DE SEL-MINES SELEINE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité veut commander quarante tonnes métriques de sel pour la saison hivernale 2015-2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité autorise la commande de 40 tonnes métriques de sel chez Mines Seleine.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-08-11**

**ACTE DE FAIT-PERMIS D’INTERVENTION-MINISTÈRE DES TRANSPORTS-REHAUSSEMENT DE LA BORNE-FONTAINE NO# 32 AFIN DE RÉALIGNER LA VALVE D’ISOLEMENT-PROLONGEMENT DE L’ENTRÉE RÉSIDENTIELLE DU 161 BOULEVARD TREMBLAY**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports du Québec a transmis le permis d’intervention numéro PIN-6510-2015-001 pour des travaux de rehaussement de la borne fontaine no#32 afin de réaligner la valve d’isolement, prolongement de l’entrée résidentielle du 161 Boulevard Tremblay;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait du permis d’intervention émis par le Ministère des Transports du Québec.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-08-12**

**ACTE DE FAIT-LETTRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS M. ROBERT POËTI-SUBVENTION-AIDE À L’AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL-AMÉLIORATION DU 2E RANG NORMAND, 2E RANG VEILLEUX ET DE LA RUE DU BOCAGE**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 16 juillet 2015, le Ministre des transports, M. Robert Poëti, informe la Municipalité que suite à la recommandation du député, il accorde une subvention maximale de 40 000$ pour les travaux d’amélioration du 2e Rang Normand, 2e Rang Veilleux et de la rue du Bocage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait de la correspondance du 16 juillet 2015 de Monsieur Robert Poëti, Ministre des transports du Québec.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-08-13**

**ACTE DE FAIT-LETTRE DE MONSIEUR RÉJEAN TURGEON ENVOYÉE À MADAME ANICK TREMBLAY DU MAMOT-CONFIRMATION DE LA CAPACITÉ DES PUITS ET CONSOMMATION 2014**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 14 juillet 2015 de M. Réjean Turgeon de BPR envoyée à Mme Anick Tremblay du MAMOT lui transmettant le résumé des consommations en eau de la Municipalité de Sainte-Félicité, suite à la mise en fonction de la nouvelle chambre de réduction de pression et à la correction de plusieurs fuites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait de la correspondance du 14 juillet 2015 de M. Réjean Turgeon de BPR.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-08-14**

**APPROBATION DE LA LISTE DES CRÉDITS OU CORRECTIONS DE TAXES 2015**

CONSIDÉRANT la liste déposée des crédits ou corrections de taxes 2015 préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des crédits ou corrections de taxes 2015.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-08-15**

**ACHAT DE TERRAINS DE « 9228-1781 QUÉBEC INC. »**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité veut acquérir des parcelles de terrains de « 9228-1781 Québec inc. » société par actions légalement constituée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

1.- QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2.- D’acheter de « 9228-1781 Québec inc. » société par actions légalement constituée, ayant son siège social au 79, Route Nationale 132 Est, Sainte-Félicité, province de Québec, G0J 2K0, les parcelles de terrains suivantes, à savoir :

DESCRIPTION

LOT 5 733 650, CADASTRE DU QUÉBEC

a)Un premier immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS SEPT CENT TRENTE-TROIS MILLE SIX CENT CINQUANTE (Lot 5 733 650) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Matane, sans bâtisse.

LOT 5 733 649, CADASTRE DU QUÉBEC

b)Un second immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS SEPT CENT TRENTE-TROIS MILLE SIX CENT QUARANTE-NEUF (Lot 5 733 649) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Matane, sans bâtisse.

3.- De payer pour lesdits terrains une somme de TROIS MILLE DOLLARS (3,000.00$) pris dans le poste budgétaire 02 62100 345 et d’en recevoir quittance totale et finale dudit vendeur.

4.- D’autoriser Monsieur Réginald Desrosiers, maire et Monsieur Yves Chassé, directeur général et secrétaire-trésorier, et ils sont autorisés par les présentes à signer à cet effet, tous actes ou documents jugés utiles ou nécessaires et à y insérer toutes clauses ou conditions jugées avantageuses pour la Municipalité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-08-16**

**ÉCHANGE DE TERRAINS AVEC MADAME BRIGITTE PAULIN ET MADAME GINETTE BERNIER**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité veut faire un échange de terrains avec Madame Brigitte Paulin et Madame Ginette Bernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

1.- QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2.- De céder à titre d’échange à Madame Brigitte Paulin et Madame Ginette Bernier le lot 5 733 649, cadastre du Québec et de recevoir de celles-ci en contrepartie de cet échange le lot 5 733 648, cadastre du Québec;

3.- D’autoriser Monsieur Réginald Desrosiers, maire et Monsieur Yves Chassé, directeur général et secrétaire-trésorier et ils sont autorisés à signer à cet effet, tous actes ou documents jugés utiles ou nécessaires et à y insérer toutes clauses ou conditions jugées avantageuses pour la Municipalité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-08-17**

**ACQUISITION DE TERRAINS DE MADAME RAYMONDE BÉLANGER ET MADAME ANTOINETTE VILLANO**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité veut acquérir gratuitement des terrains de Madame Raymonde Bélanger et Madame Antoinette Villano;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Patrice Truchon et résolu à l’unanimité des conseillers :

1.- QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2.- D’acquérir gratuitement de Madame Raymonde Bélanger et de Madame Antoinette Villano, les terrains suivants, à savoir :

DESCRIPTION

LOT 5 733 652, CADASTRE DU QUÉBEC

a)Un premier immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS SEPT CENT TRENTE-TROIS MILLE SIX CENT CINQUANTE-DEUX (Lot 5 733 652) du CADASTRE DU QUEBEC, dans la circonscription foncière de Matane, sans bâtisse.

LOT 5 733 653, CADASTRE DU QUÉBEC

b)Un second immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS SEPT CENT TRE-TROIS MILLE SIX CENT CINQUANTE-TROIS (Lot 5 733 653) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Matane, sans bâtisse.

LOT 5 733 654, CADASTRE DU QUÉBEC

C)Un troisième immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS SEPT CENT TRENTE-TROIS MILLE SIX CENT CINQUANTRE-QUATRE (Lot 5 733 654) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Matane, sans bâtisse.

3.- D’autoriser Monsieur Réginald Desrosiers, maire et Monsieur Yves Chassé, directeur général et secrétaire-trésorier et ils sont autorisés par les présentes à signer à cet effet, tous actes ou documents jugés utiles ou nécessaires et à y insérer toutes clauses ou conditions jugées avantageuses pour la Municipalité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-08-18**

**ÉCHANGE DE TERRAINS AVEC « TÉLÉ-CÂBLE MULTI-VISION INC. »**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité veut faire un échange de terrains avec « Télé-Câble Multi-Vision inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

1.- QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

2.- De céder à titre d’échange à « Télé-Câble Multi-Vision inc. » le lot 5 733 654, Cadastre du Québec et de recevoir de celles-ci en contrepartie de cet échange le lot 5 733 655, cadastre du Québec.

3.- D’autoriser Monsieur Réginald Desrosiers, maire et Monsieur Yves Chassé, directeur général et secrétaire-trésorier et ils sont autorisés par les présentes à signet à cet effet, tous actes ou documents jugés utiles ou nécessaires et à y insérer toutes clauses ou conditions jugées avantageuses pour la Municipalité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-08-19**

**INSTALLATION DE QUATRE (4) LAMPES DE RUES**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité veut installer quatre (4) lampes de rues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’autoriser l’installation de quatre (4) lampes de rues récupérées aux endroits suivants, à savoir :

1 au 5e Rang Savard, 2 sur le Boulevard Tremblay et 1 sur la route 132 Est.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-08-20**

**VENTE PAR SOUMISSION : TRACTEUR À PELOUSE USAGÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité veut vendre un tracteur à pelouse usagé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’autoriser la vente par soumission d’un tracteur à pelouse usagé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-08-21**

**VENTE PAR SOUMISSION D’UNE FENÊTRE USAGÉE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité veut vendre une fenêtre usagée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Patrice Truchon et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’autoriser la vente par soumission d’une fenêtre usagée.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-08-22**

**INSTALLATION DE D’OS D’ÂNE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité veut installer des d’os d’âne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu majoritairement (Messieurs Bernard Harrisson et Rémi Savard se prononcent contre) :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’autoriser l’installation de deux (2) d’os d’âne au coût de 169.00$ plus taxes chacun et l’installation de deux pancartes d’identification au coût de 35.57$ plus taxes chacune.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-08-23**

**DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME TRAVAUX DE GRAIDAGE SECTEURS CÔTE DE LA GRANDE LIGNE JUSQU`À LA LIGNE D’HYDRO-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT l’état de la route de la côte de la Grande-Ligne jusqu’à la ligne d’Hydro-Québec localisé dans la Municipalité de Saint-Adelme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QU’une demande soit faite à la Municipalité de Saint-Adelme de faire des travaux de graidage dans le secteur de la côte de la Grande-Ligne jusqu’à la ligne d’Hydro-Québec.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire Monsieur Réginald Desrosiers invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 19h32, Fin : 19h39)

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-08-24**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

De lever la séance ordinaire du 03 août 2015, l’ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h40.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Réginald Desrosiers, maire atteste que la signature du procès-verbal équivaut la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Réginald Desrosiers Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

 Secrétaire-trésorier